



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 21

No. FDS : 656262
V006.3

TEROSON EP 1401 AA-25 B

Révision: 26.09.2022

Date d'impression: 25.04.2024

Remplace la version du: 13.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON EP 1401 AA-25 B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Colle époxyde à 2 C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Corrosion cutanée	Catégorie 1B
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque de graves lésions des yeux.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated

Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P260 Ne pas respirer les poussières/les émanations/les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq 0,1\%$ et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :Ce mélange ne contient pas de substances en concentration \geq à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0 01-2119487006-38	20- 40 %	Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Eye Dam. 1, H318	M acute = 1 M chronic = 1 ===== oral:ATE = 2.500 mg/kg	
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di- propoxylated 942-835-1 01-2120098765-38	20- 40 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411		
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	5- < 10 %	Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Acute Tox. 4, Cutané(e), H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
amines, polyéthylènepoly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7 292-587-7, 292-587-7 01-2119487290-37	5- < 10 %	Acute Tox. 4, Cutané(e), H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Dam. 1, H318		

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours**Inhalation:**

Air frais. Effet tardif possible après inhalation. Informer le SAMU.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Soin médical immédiatement nécessaire.
Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Cause des brûlures.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle époxyde à 2 C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
calcaire 1317-65-3 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositi on	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Eau douce		0,0307 mg/l				
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Eau salée		0,00307 mg/l				
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Eau (libérée par intermittence)		0,00612 mg/l				
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Usine de traitement des eaux usées.		2,3 mg/l				
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Sédiments (eau douce)				119,8 mg/kg		
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Sédiments (eau salée)				11,98 mg/kg		
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Air						aucun danger identifié
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Terre				9,44 mg/kg		
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	oral				20 mg/kg		
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Eau douce		0,004 mg/l				
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Eau (libérée par intermittence)		0,041 mg/l				
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Eau salée		0 mg/l				
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Usine de traitement des eaux usées.		4,3 mg/l				
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Sédiments (eau douce)				0,171 mg/kg		
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Sédiments (eau salée)				0,017 mg/kg		
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Terre				0,003 mg/kg		
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Eau (libérée par intermittence)		0,2 mg/l				
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Eau douce		0,027 mg/l				
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Eau salée		0,003 mg/l				
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Sédiments (eau douce)				8,572 mg/kg		
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Sédiments (eau salée)				0,857 mg/kg		
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Terre				1,25 mg/kg		

Amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Usine de traitement des eaux usées.		0,13 mg/l				
Amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	oral						pas de potentiel de bioaccumulation
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Eau douce		0,01 mg/l				
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Eau salée		0,001 mg/l				
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Eau (libérée par intermittence)		0,068 mg/l				
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Sédiments (eau douce)				3,198 mg/kg		
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Sédiments (eau salée)				0,32 mg/kg		
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Terre				2,5 mg/kg		
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Usine de traitement des eaux usées.		4,6 mg/l				
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Air						aucun danger identifié
amines, polyéthylène-poly-, fraction tétraéthylènepentamine 90640-66-7	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29 mg/m3	aucun danger identifié
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg	aucun danger identifié
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m3	aucun danger identifié
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	aucun danger identifié
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	aucun danger identifié
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,54 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,096 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,29 mg/m3	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6940 mg/m3	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,74 mg/kg	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,036 mg/cm2	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,38 mg/m3	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2071 mg/m3	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,32 mg/kg	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/kg	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,56 mg/cm2	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,29 mg/cm2	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/kg	aucun danger identifié
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		26 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État	solide
Etat du produit livré	Pâte
Couleur	jaunâtre
Odeur	d'amine
Point de fusion	Non applicable, Détermination techniquement impossible
Point initial d'ébullition	Non applicable, Se décompose avant d'atteindre le point d'ébullition.
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	Actuellement en cours de détermination
Température d'auto-inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	10 - 11

(20 °C (68 °F); Conc.: 10 % produit; Solv.: Eau)	
Viscosité (cinématique)	Actuellement en cours de détermination
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Non ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Actuellement en cours de détermination
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	< 1 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,57 g/cm ³
Densité relative de vapeur:	Actuellement en cours de détermination
Caractéristiques de la particule	Non applicable, le mélange est une pâte.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.500 mg/kg		Jugement d'experts
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	LD50	4.500 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	LD50	1.716 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
amines, polyéthylènepoly- , fraction tetraéthylènepentamine 90640-66-7	LD50	3.221 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	LD50	> 2.150 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	LD50	1.465 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
amines, polyéthylènepoly- , fraction tetraéthylènepentamine 90640-66-7	LD50	1.260 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Sub-Category 1C (corrosive)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Corrosif		Membrane bio- barrière Corrositex (matrice de collagène reconstituée)	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	irritant		lapins	autre guide
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Sub-Category 1A (sensitising)	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	positif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	positif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	négatif	intrapéritonéal		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
amines, polyethylenepoly- , fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	négatif	intrapéritonéal		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine 90640-67-8	Non cancérigène	dermique	lifetime three times/w	souris	masculin	equivalent or similar OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylène tétramine 1226892-45-0	NOAEL P >= 300 mg/kg NOAEL F1 >= 300 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	NOAEL P 750 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	NOAEL >= 300 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	NOAEL 300 mg/kg	oral : gavage	M:43-44 d / F: <=65d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	LOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
amines, polyéthylène-poly- , fraction tetraéthylènepentamine 90640-66-7	LOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
amines, polyéthylène-poly- , fraction tetraéthylènepentamine 90640-66-7	NOAEL 200 mg/kg	dermique	20 d 6 h/d, 5 d/w	lapins	OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	LC50	0,19 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	LC50	4,1 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	LC50	330 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	LC50	420 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	EC50	0,18 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	EC50	48 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	EC50	31 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	EC50	24,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	NOEC	0,32 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	EC10	1,9 mg/l	21 day	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	EC10	1,9 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	EC50	0,638 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	EC10	0,395 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	EC50	4,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	EC10	0,11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	EC50	20 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	EC10	1,34 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	EC50	6,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	NOEC	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	EC50	114 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated		430 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	EC50	97,3 mg/l	2 h	autre:	autre guide

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	24 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	not inherently biodegradable	aérobie	8 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Non facilement biodégradable.	aérobie	4 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	162 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	not inherently biodegradable	aérobie	20 %	84 Jours	OECD Guideline 302 A (Inherent Biodegradability: Modified SCAS Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	162 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	not inherently biodegradable	aérobie	17 %	84 Jours	OECD Guideline 302 A (Inherent Biodegradability: Modified SCAS Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	2,2	25,2 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	-2,42		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	-2,65		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	-3,16		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine 1226892-45-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 90640-67-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
amines, polyethylenepoly-, fraction tetraethylenepentamine 90640-66-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	3259
RID	3259
ADN	3259
IMDG	3259
IATA	3259

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine, Triéthylène tetramine)
RID	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine, Triéthylène tetramine)
ADN	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (PR Acide gras C18 insat et triéthylènetétramine, Triéthylène tetramine)
IMDG	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, Triethylenetetramine)
IATA	Amines, solid, corrosive, n.o.s. (Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, Triethylenetetramine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (EU)	0,0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés